

# REVUE

DE LA

# NUMISMATIQUE

## BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

3<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME III.

v. 27-28

1871-72



## BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

1871

## SIX MONNAIES INÉDITES.

---

PLANCHE VI.

I.

Tête nue, profil à droite ; au-devant, une crose : .. AI .  
CTI (*Trajecti*).

— Personnage court-vêtu, debout et de face, tenant de la main droite un glaive, et de la gauche, une croix à long pied auquel adhère par la pointe la lettre V.

Arg. Gr. 0.90.

Ce petit denier, au revers déjà connu par trois autres variétés décrites dans ce recueil, années 1856, p. 427, et 1870, p. 498, a sur elles l'avantage de limiter à deux localités bien établies les conjectures relatives à son origine. La légende TRAIECTI signifiera Macstricht, si l'on rapproche la tête épiscopale qu'elle entoure, de la monnaie liégeoise de Wazon (1042-1048), gravée dans la *Revue* de 1856, pl. XIX, fig. 4 ; elle se traduira par Utrecht, si on la compare à la fig. 24 et aux deniers de l'évêque Conrad, dans l'ouvrage de M. Van der Chijs, sur les monnaies d'Utrecht, pl. XXVII, n<sup>os</sup> 1 et 2.

Au premier abord, cette dernière interprétation semblera l'emporter ; mais ne perdons pas de vue que la légende *Trajectum* était aussi bien usitée dans l'atelier de

Maestricht que dans celui d'Utrecht, comme le prouvent plusieurs deniers de cette époque, entre autres, le n° 61 de la trouvaille décrite par M. de Coster.

D'un autre côté, la présence du personnage debout nous engage à classer cette monnaie dans la série liégeoise. Ce type, en effet, ne figure nulle part dans le numéraire d'Utrecht, tandis qu'il était si largement représenté dans le trésor de Maestricht, que M. de Coster a cru pouvoir le revendiquer pour notre pays. Dans cette hypothèse, l'effigie de l'évêque, peut-être Wazon, témoignerait de l'exercice de ses droits de monnayage à Maestricht, dès cette époque; et le revers, reproduisant l'image de saint Servais, avec les attributs du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, rappellerait la souveraineté exercée par les empereurs sur la partie de la ville qu'ils s'étaient réservée.

## II.

Aigle éployée, regardant à gauche.

— Bâtiment entre deux tours surmontées d'une croix.

Arg. Gr. 0.44.

*Obole* sans légende, au type des monnaies de Hugues de Picrepoint (1200-1229).

## III.

Buste mitré et drapé, légèrement tourné vers la crosse, à gauche : OII.

— Aigle passant à gauche : ⊕PC.

Arg. Gr. 0.45.

Pièce imparfaitement frappée et ne laissant voir qu'une partie de la légende. Comme elle n'a du reste que peu circulé, le poids en indique suffisamment la valeur : c'est une *obole* de Jean d'Eppes (1229-1238).

#### IV.

Aigle éployée ; la tête à gauche, dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants :

✠ HVGONIS ✕ LEO+DIENSIS ✕ EPI.

— Au centre, croix pattée : ✠ MONETA ✕ FOSSES.

Légende extérieure : ✠ NOMEN DOMINI : SIT :  
BENEDICTIV.

Arg. Gr. 4.80.

Le type de ce gros semble particulier à cette partie de la Belgique qui formait le pays de Liège. Contemporain des dernières années du treizième siècle, il fut emprunté par le comte Arnould V de Looz à l'évêque Hugues III de Châlon (1296-1301) (1). On connaissait deux monnaies analogues frappées par ce prélat à Statte, près de Huy ; mais la ville de Fosses ne nous avait encore fourni qu'un gros tournois au châtel, du temps de Thibaut de Bar (1305-1315), bien que, déjà en 994, le droit d'y battre monnaie eût été concédé à Notger, par un diplôme de l'empereur Othon III.

Ce fut en 1298, selon l'annaliste de Fosses, que Hugues de Châlon fit forger des espèces en cette ville ; nous avons

(1) Ce type a pour origine la monnaie d'Alost de la comtesse Marguerite de Flandre et de Hainaut. (R. Cn.)

done la date certaine de l'émission de la monnaie qui nous occupe, et l'on pourra sans doute en assimiler l'aloï à celui des gros tournois fabriqués à Huy deux ans auparavant, dont on avait réduit la valeur à huit deniers au lieu de seize <sup>(1)</sup>. On sait que l'altération frauduleuse de la monnaie provoqua les plus vives réclamations de la part des Liégeois, et finit par contribuer au déplacement de leur évêque, qui fut transféré à Besançon.

V.

Écu triangulaire au lion : HENR-DNS.

— Croix évidée, coupant la légende, et cantonnée des lettres B T L D. Légende : DE-HENR-SSM-TL.

Les esterlins de Henri de Louvain (1253-1285), comme seigneur de Herstal, ont été décrits depuis longtemps : ce prince couronnait son lion de trois boules, imitant, pour le reste, la monnaie de Jean I<sup>er</sup>, duc de Brabant ; mais on n'avait pas encore eu connaissance de son monétaire *Baldwinus* ou Baudouin, dont le nom est venu s'ajouter récemment à ceux de ses confrères Ghisbert ou Gislain et Pierre.

VI.

Saint Pierre nimbé, à mi-corps et de face, tenant de la main droite une croix, et de la gauche une clef ; au-dessous, un écusson à l'aigle biceps : FRIDRICVS.  
— .COMES MOR :

(1) F. HENNAUX, *Essai sur l'histoire monétaire du pays de Liège*, p. 47.

— Croix pattée, coupant la légende et anglée de douze globules : ΜΟΝ-ΕΤΑΓ-ΑΝΘΕ-ΛΙΘΕΙ.

Arg. Gr. 4.07.

La *Revue* de 1865 nous a déjà fait connaître une monnaie du comte Frédéric de Meurs, frappée à Gangelt, entre les années 1571 et 1578. On savait aussi que le type de Cologne avait été employé à Geilenkirchen et à Heinsberg, par les seigneurs de ce nom; rien d'étonnant, dès lors, de le rencontrer également à Gangelt, localité voisine, dont la possession n'échappa que peu d'années à leur maison.

B<sup>on</sup> J. DE CHESTRET.

---

